



FICHE DE POSTE

Intitulé du poste	CHARGÉ(E) DE MISSION EAU et RIVIERES « RESSOURCE EN EAU »	
Type de contrat	Contrat de projet	
Ingénieur territorial	A	<u>Contrat de projet</u>
Relations	internes	Directeur, responsable de pôle, coordonnateur du service eau et rivières + chargés de missions urbanisme, aménagement, patrimoine et paysage, espaces naturels, agriculture, tourisme, éducation à l'environnement et au développement durable, communication, géomaticien,... assistants administratifs et financiers
	externes	Élus référant du syndicat mixte et des contrats de gestion, élus des collectivités Partenaires techniques et financiers (Etat, région, agence de l'eau, CD...) Représentants d'usagers : associations de protection de la nature, chambres d'agriculture, propriétaires fonciers, gestionnaires d'espaces naturels, syndicats de rivière, fédérations pêche, chasse,... Usagers de l'eau : agriculteurs, industriels, collectivités, pêcheurs... Prestataires (bureaux d'études,...), instituts d'enseignement (universités, chercheurs...) Réseaux de gestionnaires et d'animateurs de bassin (ARPE, ARRA, Interparcs...).
Descriptif général du poste En accord avec la Charte du Parc adoptée en 2009 (Objectif A.2.3 "Protéger de façon cohérente l'eau et les rivières"), le/la chargé(e) de mission « ressource en eau » travaille à l'amélioration des connaissances sur les ressources et accompagne les collectivités ainsi que l'ensemble des usagers de l'eau à optimiser les infrastructures existantes, sensibiliser et mettre en œuvre des actions d'économies d'eau, afin de satisfaire durablement l'équilibre nécessaire ressources / besoins en eau et préservation des milieux aquatiques dans une approche concertée et prospective en lien avec les évolutions envisagées (climatiques, démographiques et sociales).		

Activités

De manière non limitative, cette personne assure plus précisément les principales missions suivantes :

- Contribution à l'amélioration des connaissances sur les ressources et leurs états = pilotage et suivi des études ressources à échelle PNRL, partenariat université, suivi forages domestiques, centralisation, traitement et communication des données (carte des ressources en eau / potentialités et vulnérabilités aquifères, suivis des débits, des prélèvements et leurs évolutions,...).
- Suivi des étiages sur les deux bassins du Calavon et du Largue : mesures régulières des débits, saisie des données via outil interne SIT puis partage des informations/ données stratégiques (comités sécheresse, groupe étiage de la CLE du Calavon) et information / communication du grand public.
- Partage durable de la ressource et médiation, notamment via le suivi, l'animation et la coordination de la mise en œuvre des plans de gestion de la ressource sur le Calavon et le Largue (en relation avec le chargé de mission du SAGE pour le Calavon), mais aussi à travers le suivi du projet SAGE Durance :
 - accompagnement des élus et des usagers agricoles pour optimiser l'existant, modifier certaines pratiques dans une approche prospective en lien avec les évolutions climatiques,
 - aide à la recherche de nouvelles ressources pour satisfaire tous les usages (suivi mise en œuvre de retenues collinaires, projet réutilisation eaux usées traitées, étude ressource substitution...),
 - porté à connaissance des enjeux eau du territoire Parc, communication et sensibilisation autour des actions menées et des résultats.
- Mise en œuvre et animation de l'opération « économisons l'eau » auprès des collectivités, des prestataires touristiques et des particuliers : formations, sensibilisation + coordination SEDEL eau / suivi actions concrètes d'économies d'eau.
- Aide à la structuration de la gestion à l'échelle du bassin du Largue et coordination de la mise en œuvre des programmes d'actions en lien étroit avec les questions de l'urbanisme.

Qualités requises

Formations et compétences recherchées :

- Niveau Bac +5 en hydrologie / hydrogéologie / gestion intégrée des ressources en eau ;
- Connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales et du droit de l'Environnement (Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques) ;
- Connaissance des dispositifs d'intervention et de financement dans son domaine d'activités ;
- Maîtrise des méthodes et des outils de modélisations et de suivis hydrologiques ;
- Connaissance des Systèmes d'Informations Géographiques (SIG) et des outils de bureautiques ;
- Expériences similaires en collectivités minimum de 3 ans.

Qualités et savoir être :

- Dynamisme, conviction et autonomie ;
- Aptitudes à la concertation, à la négociation / médiation et à la conduite de réunions ;
- Qualités relationnelles, conviction, force de persuasion, sens de l'écoute et des responsabilités ;
- Bonnes capacités d'analyse et de synthèse.

Conditions pratiques

- Lieu de travail : Maison du Parc du Luberon (60 place Jean Jaurès – 84400 APT) – service « eau et rivière ».
- 35h hebdomadaires
- Niveau de rémunération fixé entre l'indice brut 444 et l'indice brut 565.
- Véhicule de terrain mis à disposition. En cas d'indisponibilité, utilisation du véhicule personnel avec indemnisation des kilomètres selon barème en place.
- Mise à disposition d'un ordinateur avec accès internet et imprimantes, d'un téléphone.
- Utilisation de petits matériels (courantomètre, piézomètre,...) nécessaires aux suivis et inventaires

Poste nécessitant une bonne disponibilité, du fait de déplacements réguliers sur le périmètre du PNR et en dehors (réunions, actions sur le terrain, manifestations, partenariats) et une bonne condition physique pour les interventions de terrain.

Le métier s'exerce de façon autonome en étroite coordination avec les autres chargés de mission du PNR et de nombreux partenaires du territoire.

Principaux résultats attendus / indicateurs de réalisations du projet :

- Réalisation de l'étude eau souterraines à échelle du PNRL : connaissance des aquifères, de leur potentialité, de leur fonctionnement, de leur état et définition d'éventuelles zones de sauvegarde ;
- Alimentation d'une base de données mise à disposition des collectivités et des usagers : centralisation et traitement des données (carte des ressources en eau, potentialités aquifères, suivis des débits, des prélèvements, notamment forages domestiques et leurs évolutions,...) ;
- mise en oeuvre des plans de gestion de la ressource et intégration des zones de sauvegarde aux documents d'urbanisme : mise en adéquation des usages et des potentialités des ressources identifiées, devant conduire à la définition des accords et des règles de partage de l'eau ;
- réduction progressive des prélèvements sur la ressource locale / sécurisation des usages et baisse des consommations d'eau / atteinte des objectifs volumes maximum prélevables.